

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 86

présenté par

M. Bazin, M. Hetzel, M. Breton, Mme Gruet, M. Di Filippo, Mme Corneloup, M. Le Fur,  
Mme de Maistre, Mme Sylvie Bonnet, M. Portier, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Bourgeaux,  
M. Liger, M. Juvin, M. Marleix et M. Brigand

-----

**ARTICLE 7 BIS**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la seconde phrase, après le mot :

« mixte »,

insérer les mots :

« des établissements de santé, ».

II. – En conséquence, à la même seconde phrase, après le mot :

« forfaitaire »,

insérer les mots :

« visant à sécuriser de manière pluriannuelle le financement de leurs activités palliatives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement principalement rédactionnel introduisant notamment une notion de pluriannualité du financement.

Ce financement pourrait s'inspirer de la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation qui a permis de mieux prendre en compte les actes non médicaux mais néanmoins très importants comme le temps d'écoute.